



Questions sur créance avec huissier

Par **Franck**, le **23/10/2009** à **17:20**

Bonjour,

Je paye depuis quelques temps déjà une créance à un huissier pour un trop perçue des assedic, et comme la crise frappe tout le monde en ce moment je viens de me réinscrire au chômage et voilà que mon premier versement des assedic ma été complètement confisqué pour rembourser ma créance de trop perçue !

En allant voir les assedic pour savoir ce qu'il ce passe alors que je paye à l'huissier, je viens d'apprendre que tout l'argent que j'ai déjà versé à l'huissier les assedic n'en on pas encore vu la couleur !

or il me reste 250 euros à payer avec ce qu'il vienne de me prendre et j'ai déjà payé le double à l'huissier, mais lui me dit que ce que j'ai payé sa couvre d'abord ces frais et autres avant de rembourser la créance !?

Ma question est, un huissier avec lequel une créance amiable que je respect assidument chaque mois à été établie, ne doit-il pas rembourser le créancier avant de ce payer ces frais ?

merci